

13 - Rapport Accessibilité 2011

M. DEMONET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réaffirmé le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap : visuel, auditif, mental ou psychique, moteur ou moteur cérébral, ou encore un handicap invisible.

Une définition de l'accessibilité a été retenue en 2006 par les pouvoirs publics : «L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant voire supprimant les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services et produits, et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres».

La loi fixe comme objectif une obligation générale d'accessibilité d'ici l'année 2015, dans tous les domaines de la vie économique et sociale, en commençant par les transports et les services publics. Elle oblige, en outre, les communes et les EPCI à créer une commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L.2143-3, la loi impose également d'établir un rapport annuel d'accessibilité, qui doit être présenté en Conseil Municipal et devant rendre compte de ce qui s'est fait en matière d'accessibilité sur une année.

L'accessibilité touchant quasiment tous les domaines de la vie quotidienne et de la vie économique et sociale, le présent rapport a pour objectif de faire un état des lieux de l'avancée de l'accessibilité de la Ville et de la CAGB. Pour l'année 2011, le rapport s'est centré sur les thématiques suivantes :

- L'accessibilité du Cadre Bâti :

Divers travaux de mise en accessibilité ont été réalisés en 2011 pour un coût global de 100 000 € (somme sensiblement identique à 2010). Parmi les réalisations concrètes, notons par exemple la création d'une rampe d'accès à l'école des Chaprais ou la rénovation de la maison de quartier des Torcols.

- Les transports :

En 2011, le nombre de voyages réalisés sur Ginko Access s'élevait à 36 450. A titre d'information, il n'était que de 30 230 en 2010. Par ailleurs, le projet du futur tramway permettra l'articulation et la complémentarité avec le réseau de bus et assurera une desserte optimale de l'ensemble de l'agglomération (**soit 200 arrêts accessibles**). Pour les quartiers de Besançon et les communes non desservies directement par le tramway, les lignes de bus existantes sont maintenues. **Chaque commune du Grand Besançon aura ainsi au moins un arrêt accessible.**

- La petite enfance, l'éducation, l'enseignement supérieur :

Depuis le 29 août 2011, la Ville de Besançon a ouvert une crèche de 31 places dont 6 réservées à des enfants polyhandicapés dans le quartier des Clairs-Soleils. Ce multi-accueil offre donc une solution innovante aux parents d'enfants porteurs de handicaps et vient compléter les nombreux services dans les environs du quartier de Bregille et des Clairs-Soleils offerts par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), le Centre Régional d'Enseignement et Educatif des Déficiants Visuels, les Salins de Bregille et l'IME L'Espoir.

- L'accès à l'emploi :

Le chômage des personnes handicapées en Franche-Comté (4 794, catégories A, B, C) est en augmentation (+ 6,4 % en un an). La hausse, plus forte dans le Jura et le Territoire de Belfort (respectivement + 11,6 % et + 11,8 %), s'accompagne d'une part élevée des demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification (50 %). Plus d'un demandeur d'emploi handicapé sur 5 recherche un emploi

dans le domaine des services à la personne et à la collectivité. L'ancienneté moyenne d'inscription au chômage pour une personne handicapée est de 20 mois, soit 6 mois de plus que le tout public.

- L'accès aux nouvelles technologies d'informations :

En 2011, la Mission Handicap du CCAS de la Ville de Besançon, en partenariat avec les associations locales du monde du handicap, a organisé 3 journées de sensibilisation sur cette problématique au Lycée Jules Haag.

Ainsi, près de 180 lycéens de seconde et de première ont pu, l'espace de quelques instants, se mettre dans la peau de personnes handicapées et ressentir les effets d'un déplacement avec un fauteuil roulant ou un chien guide.

- L'accès au sport :

La Direction des Sports propose des animations et des manifestations tout public, en s'assurant que les personnes déficientes sont accueillies.

En 2011, 21 équipes de 6 personnes valides et non valides ont participé à la 5^{ème} édition du Raid Handiforts.

- L'accès à la culture :

Divers travaux et projets de mise en accessibilité des lieux culturels ont vu le jour. Parmi les grands chantiers à venir, notons ceux du Musée des Beaux-Arts qui devraient intervenir à la fin de l'année 2013.

- L'accès au logement :

A l'initiative de la Ville de Besançon et en partenariat avec la SAIEMB, 10 logements accessibles et adaptables aux PMR ont été créés dans le quartier des Clairs-Soleils et ont été inaugurés en septembre 2011.

- L'accès à la citoyenneté et la prise en compte du handicap par les différents services municipaux :

Les directions de la Ville et de la CAGB (voirie, transports...) sont sensibilisées au Handicap et disposent d'un référent dans ce domaine. D'autres services, tels que la Mission Lutte Contre Les Discriminations, la Maison des Seniors ou des associations viennent compléter l'offre et apportent une complémentarité aux services déjà existants.

L'année 2011 a été une année importante pour le développement, à l'échelle de la Ville de Besançon, des actions en direction des personnes handicapées. Pour les principaux domaines, la Ville de Besançon a élaboré et adopté différents schémas d'accessibilité, pour l'ensemble de ses concitoyens. Au regard du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, du schéma global d'accessibilité pour toute la chaîne de déplacement, ainsi que de l'engagement officiel de la CAGB dans la réalisation des diagnostics et plan de mise en accessibilité, le bilan de l'année 2011 est plutôt encourageant.

Le travail sera poursuivi en 2012, avec comme priorités :

- la poursuite de la démarche initiée dans le cadre du diagnostic accessibilité des équipements municipaux,
- l'amélioration et le développement de l'information à destination des personnes handicapées et des actions de sensibilisation en direction du grand public.

Ces mises aux normes d'accessibilité nécessitent des engagements financiers forts. Si la volonté est totale et l'engagement financier énoncé, il n'en demeure pas moins que la mise en accessibilité de la Ville sera un chantier long et complexe.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport «Accessibilité» 2011, qui sera ensuite transmis à M. le Préfet.

«M. Jean-Jacques DEMONET : Monsieur le Maire, chers collègues, je vais revenir sur la loi du 11 février 2005 qui impose aux communes de plus de 5 000 habitants et aux conseils communautaires de plus de 5 000 habitants d'avoir une commission d'accessibilité. C'est pour cela que je suis parmi vous ce soir pour vous présenter ce rapport d'accessibilité qui doit être remis ensuite au Préfet. Tout d'abord je voudrais quand même excuser le retard d'un an de présentation de ce rapport mais il est vrai que depuis le mois de décembre 2011 la Mission Handicap a été un peu malmenée depuis l'incendie du CHAT où nous étions installés. Ensuite nous avons eu des problèmes de personnel, ce n'est pas que nous ne voulions pas recruter, c'est que nous ne trouvions pas mais c'est en voie d'être solutionné.

Ce rapport annuel 2011, que vous avez pu consulter sur la clé USB qui vous a été remise, dresse l'état des lieux des principales réalisations de l'année dans le cadre du plan d'accessibilité, on y intègre évidemment tous les handicaps. Si on parle de la voirie par exemple, il y a les réalisations du quotidien dans toute la ville, 1 250 mètres en accessibilité qui englobent les trottoirs, les bandes d'éveil et de vigilance pour les personnes mal et non voyantes, 110 traversées piétonnes équipées, la réduction des pentes ; vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans une ville qui en a pas mal et il est très très difficile de réduire les pentes à 5 voire 6 %. Dans les gros chantiers l'accessibilité est évidemment intégrée. Vous voyez là toutes les zones qui sont sous l'accessibilité principalement après les rues d'Alsace, Wyrsh, Tunnel, Trémolières, Fourier, Roussel, Marulaz et chemin du Sanatorium. On a aéré cette présentation avec des petits clichés de couleur, voyez par exemple un des derniers squares réalisés, le square Jean Wyrsh à Saint-Claude, là la pose de tapis podotactile pour les personnes non voyantes et mal voyantes, là un abaissement de pente avec un bateau pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le bâti propriété de la Ville, ce qu'on appelle les ERP, il y en a à peu près 93 à remettre en accessibilité, beaucoup l'ont déjà été mais cela va coûter 13,5 M€. Dans ce cadre bâti nous avons les écoles, les lieux de culte, les salles de spectacles, les locaux administratifs. Ce qui concerne comme le disait Mme GELIN tout à l'heure les ascenseurs, les cheminements, les emplacements réservés on les verra plus tard avec les parkings, les portes et sas et l'accueil, le mobilier. Les gros chantiers aussi de l'année 2011, ce sont le gymnase des Orchamps, l'école des Chaprais, tous les lieux de culte propriété de la Ville. Nous en avons un qui ne l'était pas, l'Eglise Saint-Pierre, mais nous y sommes arrivés avec Christophe LIME que je remercie, et elle sera très certainement mise à l'accessibilité en 2013, l'antenne sociale Palente/Orchamps, les locaux associatifs rue Haag, la Maison de quartier des Torcols, l'espace municipal Sancey et l'Hôtel de Ville dont la salle du Conseil Municipal. A ce propos, Madame PEQUIGNOT la rénovation de cette salle n'est pas une volonté du Maire de se faire plaisir, c'était simplement une remise aux normes d'accessibilité car la salle ne l'était pas. Vous avez remarqué qu'en bas nous avons mis deux élévateurs, il y a un ascenseur, les portes sont accessibles et la salle est accessible. Et si un jour il y a un adjoint en fauteuil roulant, un plan incliné est prévu là-bas, rassurez-vous ce ne sera pas moi ! Sur cette diapo, dans le cadre de l'accessibilité, il y avait la porte dérobée avant qu'on ne fasse cette accessibilité pour les personnes handicapées, nous l'avons fait refaire et j'ai tenu à ce que ça reste comme ça pour qu'on puisse avoir des solutions plus faciles.

Voici la piscine Mallarmé avec l'équipement de mise à l'eau alors qu'on me reproche souvent qu'il n'y a rien de fait dans les piscines. Là Françoise va reconnaître, c'est la crèche Clairs-Soleils qui accueille les enfants handicapés et valides.

En ce qui concerne les établissements recevant du public, les ERP, le bilan de la commission communale de sécurité et d'accessibilité porte sur l'ensemble des dossiers traités entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées. En 2011 : 169 dossiers ont été instruits ; 70 % de ces dossiers concernent des travaux d'aménagement de commerces et de bureaux qui respectent les normes et seulement 10 % de demandes de dérogations validées.

Dans le domaine du logement, 10 logements accessibles et adaptables aux PMR ont été créés aux Clairs-Soleils. Je reviens sur ce point encore une fois. Dans le cadre du logement pour les personnes à mobilité réduite, il faut prendre la règle des trois A, c'est-à-dire le logement accessible, adaptable et adapté. Il y a des logements qui sont accessibles et adaptés mais qui ne conviennent pas à la pathologie de la personne qui souhaiterait l'acquérir. Il y a également un programme de GBH aux Hauts de Chazal, 48 logements accessibles sur 60 et 4 logements adaptés aux PMR. Voici là encore des images des Clairs-Soleils.

Pour le transport, le service Ginko'Access, qui couvre les 59 communes de l'agglomération, travaille 7 jours sur 7. Nous avons toujours des problèmes d'horaires parce qu'un service comme celui-ci coûte très très cher. Le nombre de bus dédiés est de 9, le nombre de personnes inscrites en 2010 était de 626, le nombre de voyages a été multiplié par 10 en 10 ans et à l'heure actuelle les 59 communes du Grand Besançon sont desservies au même tarif. Pour le stationnement, 360 places sont réservées aux PMR et un plan des places leur étant réservées a été établi, vous pouvez vous le procurer à la Mairie, il a été validé fin décembre 2012. Evidemment, concernant les transports on rencontre une difficulté temporaire liée aux travaux avant une accessibilité renforcée des transports, à terme 200 arrêts seront accessibles sur le Grand Besançon. Voici quelques clichés sur le transport Ginko'Access et la gare TGV.

Pour l'enfance et l'éducation, concernant les travaux de mise en accessibilité des écoles, je vous laisse les découvrir seul. Des actions favorisant l'accueil des enfants dans les écoles, la musique, les activités partagées ont été mises en place et on a vu tout à l'heure une photo sur la crèche des Clairs-Soleils qui est totalement accessible et dont 6 places sur 31 sont réservées à des enfants polyhandicapés en partenariat avec les associations.

Pour l'accès à la culture et aux sports, on nous reproche souvent d'être un peu léger sur ce point. Sincèrement quand on voit la liste de ce qui se fait en matière d'accessibilité des lieux de pratiques sportive ou culturelle ou les actions d'intégration des personnes en situation de handicap, je trouve quand même qu'on ne fait pas mal sur Besançon.

Vous avez une vue de La Rodia, ce n'est pas la photo la plus accessible parce que l'accessibilité s'y fait par le dessous avec l'ascenseur. Là c'est le raid Handi'Forts où l'on est victime de notre succès. D'ailleurs la Mairie de Belfort m'a téléphoné pour savoir s'ils pouvaient y participer en 2013. Là c'était la remise des prix pour le raid Handi'Forts parce qu'on n'avait pas pu le faire le jour-même à cause du temps, la personne que vous voyez en jaune est aveugle.

Quant à l'information, la communication et la sensibilisation, c'est une chose dont on ne parle, je trouve, pas assez souvent et qu'il faudra qu'on mette en exergue, le site internet adapté aux personnes handicapées, la communication par le journal Handi-Actu, on a 6 numéros mis en ligne en 2011 et 2 851 abonnés. Ce qui est très important aussi ce sont les actions de sensibilisation qui prennent pas mal de temps, d'ailleurs on aura une équipe demain au Lycée Condé. Jules Haag à l'époque : 180 lycéens touchés, on a fait une fois 1 100 dans l'année, auprès des agents municipaux 40, et tout cela également réalisé grâce au réseau associatif que l'on remercie.

M. LE MAIRE : Je te remercie Jean-Jacques pour le travail que tu fais même s'il y a eu des difficultés. C'est vrai que je trouve que l'analyse qu'on a pu voir est particulièrement dure car d'une part elle ne prend pas en compte les travaux du tram, qui font qu'effectivement sur le point des transports on n'est pas bon, mais avec le tram vous avez pu voir qu'après les travaux, 200 arrêts seront totalement accessibles et on aurait pu penser que cela serait pris en compte. Puis je voudrais aussi insister sur une chose qui n'est pas notée dans le rapport et pourtant c'est essentiel, ça s'appelle tout simplement Ginko'Access. C'est 625 personnes, 20 % de plus qu'en 2010 qui dans toutes les communes de

l'agglomération, même la plus petite, celle où il y a 60 habitants, peuvent s'ils le souhaitent avoir un transport adapté. Alors c'est vrai que quelquefois il y a des difficultés, on est un peu victime du succès. Jean-Claude qui connaît bien ça pourrait vous donner des détails, on a même dû racheter un bus. Au démarrage cela ne concernait que quelques communes, nous avons progressé maintenant, c'est toutes les communes et depuis 2010, en trois ans il y a 20 % en plus et cela n'est pas pris en compte dans le rapport de l'APF. Je ne leur en veux pas mais ce n'est pas pris en compte alors que pour les personnes qui sont en situation de handicap en terme d'accessibilité c'est quelque chose d'essentiel. Après on peut toujours faire plus mais je crois que Jean-Jacques, par rapport à cela est d'une très grande intransigeance et il a raison parce qu'avec Fred, ils savent effectivement ce que cela veut dire qu'être dans une situation de personne à mobilité réduite. Nous avons déjà fait beaucoup, nous allons continuer. Jean-Jacques lui-même l'a dit, on ne peut pas tout faire en un jour mais nous serons prêts quand il le faudra.

M. Jean-Jacques DEMONET : Si vous le permettez Monsieur le Maire, j'aimerais remercier les services.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Avant tout je voulais remercier Jean-Jacques DEMONET pour cette présentation très claire. Par contre dire que nous partageons tout, Jean-Jacques tu connais effectivement tout ce qui concerne les discriminations par rapport à l'accès aux lieux pour les populations en situation de handicap. Je suis vraiment concernée au plus haut point et je sais que là-dessus tu as souvent mené un travail intéressant, ça n'était pas le propos. Par contre est-ce que pour autant tout a été fait ? Je crois que non. J'ai moi-même déjà alerté quelquefois la Ville sur quelques difficultés qu'on pouvait rencontrer dans certains quartiers par exemple à Montrapon où j'avais saisi le Maire sur la difficulté d'accès à la pharmacie pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite. Un début de solution avait été apporté mais au-delà de ça j'avais aussi alerté y compris en commission la faiblesse du budget consacré au volet accessibilité qui était un peu plus d'un million pour 5 ans, ce que j'avais trouvé un petit peu léger, mais on m'avait tout réexpliqué à l'époque, c'était normal. Aujourd'hui le point qui me préoccupe c'est quand même les bâtiments de la ville notamment l'entrée E, le bâtiment dans lequel travaillent les attachés de groupe sachant que nous avons des attachés de groupe, une en particulier je ne veux pas donner de nom, qui est particulièrement concernée et là il n'y a pas d'accessibilité pour ce bâtiment E sachant que dans ce bâtiment la salle de réunions se trouve au dernier étage, et là aussi il y a une difficulté. En plus ce bâtiment-là est aussi sensé recevoir du public, ça peut être des personnes âgées mais également d'autres personnes à mobilité réduite. Donc là il n'y a pas de solution à ce jour.

Dernier point le bâtiment Fontaine Eco, on a vu qu'il va être déplacé mais il a fonctionné comme ça sans accessibilité et ça n'a pas beaucoup ému malheureusement. Donc voilà quelques points, même si je reconnais votre implication, il n'y a pas de doute, mais on peut tout de même relever ces points-là.

Mme Monique ROPERS : Monsieur le Maire, écoutez heureusement que je m'étais précipitée parce qu'alors là j'ai cru que je ne parlerais pas. M. DEMONET a vraiment fait un tableau de tout ce qui a été fait et beaucoup de choses sont faites dans Besançon. Je me pose quelques petites questions. Il est vrai qu'il y a des villes qui sont vraiment très très bien équipées, Rennes est la première ville, Caen est la deuxième, Lyon est la troisième mais c'est quand même des villes de grosses structures où il doit y avoir beaucoup de gens handicapés certainement. Quand après j'ai découvert des petits tableaux, je me suis dit que Besançon était bien «rikiki» mais vu ce que nous a montré M. DEMONET, je constate que beaucoup de choses ont été faites et qu'on peut le souligner et le saluer.

Je vais quand même vous dire deux ou trois petites choses. Belfort qui était classée 94^{ème} sur 96 est maintenant première, qu'est-ce qui s'est passé ? Extraordinaire. En 2009, Belfort était 94^{ème} sur 96, avait 5,96 de moyenne sur 20 ; en 2012 elle a 16,20. Savez-vous ce qui s'est passé au niveau de Belfort qui est quand même une ville de 150 000 habitants ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Jean-Jacques vous répondra mais je pense que c'est certainement lié aux transports. Je crois que si nous avons ce mauvais résultat, c'est un mauvais résultat il faut le reconnaître, c'est essentiellement lié aux difficultés d'accès aux transports en commun qui sont complètement bouleversés actuellement avec les travaux mais qui seront totalement satisfaisants après les travaux. Je crois que c'est ça et d'après ce que je crois savoir, à Belfort le réseau de bus a été modifié et maintenant il fonctionne bien. Je crois que c'est ça la raison.

Et puis en plus je vous le répète, à Besançon beaucoup de choses ont été faites et il n'est pas tenu compte dans ce dossier de la situation transitoire de Besançon par rapport aux travaux ni même de Ginko'Access, je pense que ça vaudrait quelques points quand même, Jean-Claude nous le dira peut-être tout à l'heure mais je ne pense pas qu'il existe beaucoup d'agglomérations en France dans lesquelles il existe un service comme Ginko'Access. Cela dit ce classement est mauvais, je vous en donne les raisons, il faudra que nous puissions l'améliorer dans les années à venir Madame ROPERS.

Mme Monique ROPERS : A partir de là je vais quand même vous demander Monsieur le Maire, avez-vous chiffré le budget de tous les travaux nécessaires parce que c'est quand même au 1^{er} janvier 2015 qu'il va falloir que tout soit «réglo». Ce n'est pas très loin le 1^{er} janvier 2015.

M. LE MAIRE : Vous savez Madame ROPERS, je crois qu'il faut aller le plus vite possible. Je ne suis pas sûr que toutes les villes de France, honnêtement, que tous les ERP de toutes les villes seront aux normes malheureusement le 1^{er} janvier 2015. Je ne le crois pas.

M. Jean-Jacques DEMONET : C'est chiffré à 30 milliards d'euros pour la France.

Mme Monique ROPERS : Je voulais vous présenter ceci.

M. LE MAIRE : Je l'ai Madame, je lis le journal tous les matins à partir de 6 h - 6 h 30.

Mme Monique ROPERS : Les commerçants sont affolés.

M. LE MAIRE : La Ville est là pour les aider mais ce n'est pas la Ville qui peut faire, à ses frais, la mise en accessibilité des commerces quand même ! Il y a des aides dans le cadre du FISAC.

Mme Monique ROPERS : Dans certains cas nous dit-on, des dérogations pourront malgré tout être accordées, toutefois elles restent strictes, en cas de contraintes techniques du bâtiment notamment pour les vieux établissements du centre-ville.

M. LE MAIRE : Madame ROPERS j'ai lu le journal ce matin.

Mme Monique ROPERS : Je m'arrête alors.

M. LE MAIRE : Je ne voudrais pas offenser l'Est Républicain mais ce n'est pas le journal officiel de la Ville (rires) mais il est très bien informé.

Mme Monique ROPERS : Oui. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Mme Catherine GELIN : Je ne peux que féliciter les services de réhabiliter cette commission intercommunale d'accessibilité qui va se réunir au mois d'avril prochain. Il n'y a pas eu de réunion depuis le début juillet 2011. Par rapport au bilan 2012 je pense qu'il y aura certainement des vides importants surtout concernant l'accessibilité pendant les travaux du tramway, ça pose de nombreux problèmes aux personnes pour la circulation.

Pour ce qui concerne les parties privatives, la CCI que j'ai vue et les établissements recevant du public dans le domaine de la santé vont s'adapter. Des guides d'accessibilité leur sont fournis et c'est vrai que c'est à leur charge. Mais néanmoins il me semble qu'un travail d'aide peut être apporté à ces différents partenaires de façon à ce qu'ils optimisent leur adaptation.

Ensuite pour la basse vision, la mal-voyance, je discutais avec l'un de nos membres de la commission d'accessibilité et il me disait qu'il y avait un très grave déficit en matière culturelle. Il disait que 5 % de l'adaptabilité était réalisé sur le réseau français, alors que pour les PMR les difficultés motrices sont des adaptations qui sont beaucoup plus largement réalisées.

Concernant le logement, Jean-Jacques dit qu'il y a effectivement des logements récents qui sont adaptés ou accessibles. Est-ce qu'ils sont tous équipés d'ascenseur ? C'était ma question parce que quand on voit des R + 3 on se dit que l'obligation n'existe pas. Néanmoins lorsque vous êtes handicapé et que vous habitez au 3^{ème} étage sans ascenseur, votre autonomie est sérieusement limitée. Donc ça pose un souci par rapport au vieillissement de la population, ça pose un souci par rapport aux familles, par rapport aux ménages lorsqu'ils font leurs courses et qu'ils emmènent les enfants à l'étage pour ensuite rechercher les paquets. Je vais parler de l'autonomie parce que je suis une femme, parce que souvent j'étais seule, j'ai dû me débrouiller avec une mauvaise vision, sans voiture, sans aide et ces problèmes-là je les ai vécus au quotidien donc lorsque je pose ces problèmes ce sont des problèmes de femme et d'homme aussi mais je veux dire qu'ils ont été liés aussi au fait que je m'occupais d'une famille. Ce n'est pas un service qui était apporté, certaines personnes ont plus d'aide de par leur nature humaine.

M. LE MAIRE : Madame GELIN je pense que ces questions sont très importantes, simplement ce sont des questions qu'il faut voir en commission. Nous ne pouvons pas étudier tous ces problèmes-là ici en Conseil Municipal car le résultat de cela est que lorsqu'il y a des interventions de ce type, très nombreuses sur ce sujet-là, les autres sujets passent trop vite et je pense qu'il faut bien faire la différence sur certains sujets entre les discussions qui sont du ressort du Conseil Municipal et celles qui sont du ressort de la commission. Ce que vous dites est très juste, je n'ai rien à y redire. Simplement faisons-le dans les lieux adaptés au niveau des commissions et pas ici parce que nous n'en sommes qu'au 13^{ème} rapport, les derniers sont encore loin et je pense que pour la qualité du débat il faut effectivement que l'on puisse entendre tout le monde.

M. Michel OMOURI : Par rapport à l'accessibilité, il y a une chose dont on a oublié de parler ce soir, on oublie souvent que des personnes âgées vivent chez elles et plus longtemps elles vivent chez elles moins ça coûte à la société. Simplement que remarque-t-on ? A plusieurs reprises j'ai fait des interventions à GBH sur des problèmes d'appartements qui ne sont pas adaptés et c'est un peu frustrant de voir les réponses, il faut attendre entre 12 et 18 mois pour voir les travaux sur les salles de bains, les WC. On le voit sur Brulard, on le voit sur Planoise où l'on a mis 140 M€ sur l'ANRU. Je suis intervenu il y a deux ans lors de la panne d'un ascenseur pour demander que des personnes âgées, même handicapées soient déplacées, ce qui n'a pu se faire faute d'appartements adaptés. C'est peut-être ça qu'il faudrait retravailler dans les années futures.

M. Pascal BONNET : Je serai assez rapide. Je salue également l'engagement de Jean-Jacques DEMONET et des services et je voudrais mettre l'accent en particulier sur la politique sport ensemble et l'engagement du service des sports et des clubs qu'on a souvent évoqué en commission. J'aurais une question sur un autre point en rapport avec l'accessibilité. Il y a aujourd'hui sur un point un peu plus loin un grand nombre de projets de mises aux normes d'accessibilité, d'ascenseurs pour des bâtiments municipaux y compris pour des bâtiments pour lesquels les travaux sont relativement récents type Musée du Temps, Centre Martin Luther King, Salle Minjoz. Comment se fait-il que les ascenseurs n'étaient pas aux normes handicapés ?

M. LE MAIRE : Parce que la norme a changé, la loi a changé. C'est pour cela qu'il y a une demande forte des maires, pour que la norme soit quand même vérifiée, mais il ne s'agit pas forcément toujours de grosses mises aux normes. Christophe LIME me dit que ce sont des handicaps légers qui demandent des aménagements légers.

M. Jean-Marie GIRERD : Une question sur ce rapport, je vois qu'on évoque un coût global de 100 000 € en 2011 de mise en accessibilité et qu'il y a à peu près la même somme en 2010 et 2012. C'est ce qui a été consacré pour la mise en accessibilité ou c'est un élément ? Quel est le lien avec le chiffre de 13 M€ qui est indiqué ? Est-ce que c'est lié ou pas, c'est une question que je pose, j'avais un doute là-dessus. D'autre part sur les classements, c'est vrai qu'il faut toujours y faire attention car ça dépend des critères mais il n'empêche que là il y a quand même trois éléments qui sont importants, le cadre de vie adapté, qui ne dépend pas de la Municipalité sur le classement du baromètre de l'accessibilité, d'autre part une politique locale volontariste où là on s'aperçoit qu'elle l'est. Là où il y a vraiment quelque chose qui est à améliorer c'est sur les équipements municipaux accessibles. Là-dessus il y a un travail à faire, c'est ce qu'évoquait Monsieur le Maire et il faudra voir si évidemment des actions sont menées pour qu'on

puisse remonter dans le classement à ce niveau-là. Et en ce qui concerne les normes je ne sais pas si les municipalités peuvent participer à l'élaboration des normes parce que je sais que dans l'industrie c'est ce qui se fait, ce serait une question qui serait intéressante à poser.

M. Jean-Claude ROY : Je voulais compléter l'intervention de Jean-Jacques sur la partie accessibilité des transports pour rappeler qu'il y a 18 mois, lorsque le Maire a reçu les représentants de l'Association Départementale des Paralysés de France, ils ont déploré qu'au niveau parisien on ne retienne pas le service Ginko'Access et ils l'ont déploré fortement parce qu'ils ont conscience que c'est un service qui est inégalé. Nous faisons d'adresse à adresse, c'est quelque chose de fantastique, on vient chercher la personne à sa porte, on l'amène à l'adresse de sa destination, travail, loisirs, démarches, et on la ramène chez elle à son adresse, donc c'est un service qui est inégalé. Ce service est victime de son succès, le Maire en a parlé, 626 personnes bénéficiaires aujourd'hui. En 2000 quand Besançon a lancé ce service on avait 60 bénéficiaires. Ce service c'est + 21 % de nombre de voyages en 2011 par rapport à 2010, c'est + 23 % de kilomètres, 338 841 km sur l'agglomération, vous parliez d'une enveloppe financière qui était insuffisante, ça expose l'engagement financier du Grand Besançon, + 19 % en 2011, 806 927 €. Ce service de qualité a un coût, il faut l'assumer, le ratio recettes sur dépenses c'est 4 %. Je vous donne tout ça pour préciser les choses. Il y a aussi un besoin qu'on cherche à satisfaire, les personnes handicapées recherchent de plus en plus une autonomie et pour ce faire nous nous sommes engagés avant 2015 -au plus tard en 2015- à rendre sur le réseau Ginko, au-delà du tramway, 3 à 4 lignes accessibles qui desserviront les quartiers. Le tramway c'est 31 stations mais les 3 ou 4 autres lignes ce sera plusieurs centaines de stations qui seront elles aussi accessibles dans différents quartiers. Ça c'est une demande forte qu'on essaiera de réaliser et Jean-Jacques sait combien c'est difficile parce qu'il ne suffit pas d'aménager la station. C'est aussi, et Nicole le sait très bien, le cheminement, l'accès à la station et le départ de la station qui doivent être mis en conformité.

Et puis je terminerai par là, le Maire en a parlé tout à l'heure mais rapidement, c'est la gare Viotte dont les 4 quais seront accessibles dans quelques semaines puisqu'il ne reste plus aujourd'hui qu'à faire le joint entre la salle d'attente du passage souterrain sur le parvis Sud et le hall de la gare tel que vous le connaissez actuellement puisque tous les autres quais seront accessibles dans quelques jours. La gare Viotte sera totalement accessible, y compris l'entrée au Nord côté rue Nicolas Bruand, c'est quand même quelque chose qu'il faut souligner aussi.

Mme Nicole WEINMAN : Mes chers collègues, une remarque quand même qui n'est pas anodine. Dans ce type de programme dont personne ne discute l'utilité parce que quoi de plus généreux, de plus obligatoire que de rendre accessibles des bâtiments qui reçoivent du public ou notre espace public, il n'empêche que, quand il faut appeler ça de la sagesse, le législateur impose des délais, il faut quand même se garder d'être trop irréaliste. Sur 451 km de voiries avec un peu plus de 15 % qui sont en altitude ou disons inaccessibles, comment pourrions-nous mettre tout Besançon en accessible et dans un délai, d'ici 2015, c'est complètement irréaliste ! Rien que sur la voirie on a estimé le coût des réparations à faire pour la mise en accessibilité de nos trottoirs, de nos voies, à 10,6 M€, ce n'est pas rien. On a entamé un programme qui avance dans différents domaines et ce sont par exemple tous les ans entre 4 000 - 4 500 m² qui sont traités de remise en accessibilité de la voirie sur des espaces qui sont la plupart du temps assez pratiqués, fréquentés et souvent à la demande aussi des associations de personnes handicapées ou invalides. Cela nous permettra au fil du temps de venir à bout de ce programme mais on va avoir une aide certaine, 4 000 m² ce n'est déjà pas anodin mais le projet de tram va nous permettre de faire d'un seul coup 80 000 m² et je crois que là ça va être un vrai effet booster pour toute la mise en accessibilité de la ville, bien au-delà de la mise en accessibilité aux transports.

M. Frédéric ALLEMANN : Je voulais rassurer M. OMOURI par rapport au nombre de logements adaptés. Sans faire de jeu de mots, cette réponse est adaptée parce qu'effectivement sur par exemple un nouvel ensemble GBH à Velotte, pour environ une petite vingtaine de logements dont un adapté, il y avait en moyenne 10 demandes pour tous les logements normaux et une seule demande pour le seul logement adapté. Donc on n'est pas dans une situation très tendue.

Par ailleurs pour les gens âgés qui sont en perte d'autonomie, ce n'est pas au bailleur de financer les adaptations à cette perte d'autonomie, c'est à l'AMDPH et je voulais rassurer parce que mettre une poignée dans une salle de bains ou dans les toilettes c'est un coût très réduit, ça coûte 30 €. C'est simplement un problème de volonté et je pense que même la famille peut réaliser ces travaux puisque 30 € une poignée pour permettre à une personne d'éviter une chute malencontreuse dans une salle de bains, ce n'est quand même pas un gros investissement. Je voulais le rassurer aussi sur la place des Lumières où sur 97 logements qui ont été livrés une dizaine sont adaptés, il n'y a pas 100 demandes pour 10 logements, ce n'est pas vrai. Nous avons un parc de logements adaptés actuellement et je suis persuadé qu'à GBH il y a des appartements adaptés qui sont actuellement vacants.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Merci de ces précisions Monsieur ALLEMANN. Je vais donner la parole à Mme FELLMANN et ensuite M. DEMONET conclura.

Mme Françoise FELLMANN : Tous les mois je suis en commission d'accessibilité à la Préfecture où tous les dossiers de permis de construire sont étudiés et je peux vous dire que les associations qui sont là, qui sont les mêmes évidemment qui participent à la commission intercommunale de Jean-Jacques sont présentes et on regarde tous les dossiers. On parle de tout ce qui est accessibilité au niveau des bâtiments Ville mais il ne faut pas oublier que c'est tous les ERP, ça veut dire que tous les magasins de Besançon -vous voyez comment sont faits les magasins à Besançon- devront tous être accessibles. Donc autant dire que physiquement il y a des choses qu'il n'est absolument pas possible de faire. C'est une loi pour une mise en pratique en 2015 mais j'attends vraiment de voir car on en parle à chaque commission, il y a des établissements qu'il n'est absolument pas possible de rendre accessibles. Dans tout ce qui est neuf en tout cas, ça doit être aussi un pourcentage par rapport au nombre d'appartements, il y a un pourcentage d'accessibles ou de non accessibles mais ça c'est un travail qui se fait en Préfecture tous les mois.

M. LE MAIRE : Tout ce qui est monument historique par exemple c'est très très difficile entre autres à Besançon de les rendre accessibles, pour certains d'ailleurs c'est totalement impossible. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'on a mis du temps pour rendre accessible l'église Saint-Pierre. Ce sera fait cette année mais c'est très très compliqué. Jean-Jacques tu vas conclure.

M. Jean-Jacques DEMONET : Ça va être rapide Monsieur le Maire dans le sens où certains collègues ont déjà répondu aux questions. Simplement pour M. GIRERD je vais lui répondre au niveau de l'APF parce que je crois qu'il ne l'a pas citée. C'est l'APF et l'Express qui ont fait ce baromètre de l'accessibilité qui nous classe à la 76^{ème} place. Quelque part ça me fait assez sourire parce que cette enquête vient de la commission nationale d'accessibilité de l'APF et cette commission nationale c'est moi qui l'ai mise en place quand j'étais administrateur. J'ai été Président 5 ans et je ne suis pas fier du résultat, je vous le dis tout de suite et les collègues non plus. Simplement cette place de 76^{ème} est ridicule parce que l'APF se met en marge de la loi. Jean-Claude ROY l'a dit tout à l'heure ; ils ne prennent pas en compte le transport de substitution alors qu'il est dans la loi, il est obligatoire. En 2015 toutes les communes de plus de 5 000 habitants ou les communautés de communes de plus de 5 000 habitants qui n'ont pas un service de transport urbain accessible doivent avoir un service de transport de substitution. C'est la solution que j'ai proposée au Maire Président qui dans un premier temps a eu du mal à l'accepter parce qu'évidemment ça coûtait quand même 150 000 €, c'était 18 communes mais maintenant il ne le regrette pas.

M. LE MAIRE : Je ne le regrette pas même si on en est à 700 000 et quelque euros.

M. Jean-Jacques DEMONET : Cela Jean-Claude vous l'a dit et il y a plein de choses comme ça qui ne sont pas prises en compte dans ce baromètre. L'APF a choisi, je le dis comme ça, de se séparer de son Monsieur Accessibilité, eh bien on voit le résultat maintenant. C'est tout ce que je dirai là-dessus.

Concernant le logement, je crois qu'on a répondu. Simplement quand la commission intercommunale d'accessibilité tournait encore, comme Catherine l'a dit tout à l'heure, il y avait un travail, une réflexion faite sur un guichet unique avec tous les bailleurs et on était sur le point d'y arriver. Malheureusement il y a eu ces aléas qui ont conclu à l'arrêt de la CA pendant un moment et on en est au point mort. Il va falloir redémarrer mais ça va être très dur parce qu'on avait déjà pris du temps là-dessus. Voilà tout ce que j'avais à dire sur le rapport de l'accessibilité.

M. LE MAIRE : Jean-Jacques je te remercie. J'accepte ce classement, je le trouve un peu injuste quand même parce que comme l'a dit Jean-Jacques beaucoup de choses sont faites qui ne sont pas prises en compte alors qu'elles sont obligatoires. Donc on l'accepte comme ça mais je ne voudrais pas qu'on en tire la conclusion que les personnes en situation de handicap ce n'est pas notre priorité, c'est une priorité pour nous. Quand il y a de bons classements on est content, quand ils sont mauvais on est moins content mais je trouve qu'il est quand même quelque part un peu injuste. On s'est même demandé si on allait y répondre d'ailleurs car des classements qui ne prennent pas en compte ce que nous faisons et dans des situations de travaux comme celle que nous connaissons actuellement, ça peut fausser les analyses mais personne ici ne s'y est trompé et chacun sait que nous portons beaucoup d'attention à l'ensemble de ces problématiques. Merci Jean-Jacques en tout cas pour ce que tu viens de nous dire».

Le Conseil Municipal a pris acte du Rapport 2011 «Accessibilité».

Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.